



### Agenda

**Lundi 21 mai 2018** (lundi de Pentecôte) : Pas de séance.

#### Lundi 28 mai 2018

-9h30-18h30 : colloque « Les peuples et les élites dans la démocratie contemporaine » (grande salle des séances).

-13h30 : réunion de la section générale (salle 3).

-15h : lecture de la Notice sur la vie et les travaux de **Bernard d'ESPAGNAT** par **Daniel ANDLER** (sous la Coupole, en habit ; sur invitation pour le public).

#### Lundi 4 juin 2018

-12h : remise des prix du Concours Solon, suivie d'une réception.

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances (salle 3).

-15h : **Alain MINC**, essayiste : « L'opinion et les intellectuels : exorde à ceux qui nous détestent ».

-17h : Réunion du groupe de travail « Nouvelles technologies et société » (salle 4).

#### Lundi 11 juin 2018

-9h30-12h45 : colloque « École pratique des hautes études – Académie des sciences morales et politiques : de l'érudition à l'opinion » (grande salle des séances).

-10h30 : réunion du groupe de travail « Humanisme et mondialisation » (salle 4).

-12h30 : déjeuner des Académiciens (salon Bonnefous).

-15h : **Hubert BOST**, président de l'École pratique des hautes études : « L'École pratique des hautes études (1868-2018) : l'érudition dans le débat public et ses rapports avec l'opinion ».

-16h30 : réunion du groupe de travail « Science et philosophie » (salle 4).

-17h (après la séance ordinaire de l'Académie) : comité secret.

#### Mercredi 13 juin 2018

-9h15-12h45 : remise du Prix 2017 de la Fondation Olivier Lecerf à Jean-Paul Bailly et colloque « Transformer l'entreprise par le dialogue et la confiance » (grande salle des séances).

### Séance du lundi 14 mai

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 9 avril, le président **François d'Orcival** a accueilli **Hélène Rey**, professeur d'économie à la London Business School, élue le 27 novembre 2017 membre correspondant de la section Économie politique, statistique et finances, qui a été présentée aux académiciens par **Yvon Gattaz**, doyen de la section. Rendant hommage à son prédécesseur **Alexandre Lamfalussy**, qui fut un des pères de la monnaie unique, Hélène Rey a répondu en synthétisant les récentes propositions qu'elle a élaborées, en collaboration avec des économistes français et allemands, pour la réforme de la zone euro.

**Jean Baechler** a fait hommage à l'Académie du volume *Les Armées* (Paris, Hermann, 2018, 220 p.), le neuvième de la collection « L'Homme et la Guerre », publié sous sa direction et celle de Bernard Boëne. Deux ouvrages ont été déposés : *Bertin ou la naissance de l'opinion* (Paris, Éditions de Fallois, 2018, 376 p.) de **Jean-Paul Clément**, présenté par **Xavier Darcos**, et *Histoire du fascisme* (Paris, Perrin, 2018, 423 p.) de Frédéric Le Moal, présenté par **Georges-Henri Soutou**.

Le président a alors cédé la parole à Maître **Basile Ader**, avocat à la Cour, vice-bâtonnier du barreau de Paris, pour une communication intitulée « La presse à la barre du tribunal ». Spécialiste du droit des médias, l'orateur a souligné, en préambule, la singularité française en la matière : alors que la presse est moins florissante en France qu'à l'étranger, les procès de presse y sont près de dix fois plus nombreux. Il voit dans ce paradoxe un trait culturel, qui fait du procès de presse une institution nationale. Il offre en effet un cadre de débats sans équivalent, dans lequel la procédure accusatoire garantit aux différentes parties un traitement transparent, à armes égales. Il est aussi une agora, véritable caisse de résonance de tous les sujets qui occupent l'opinion publique, des plus graves aux plus légers. Il est, enfin, un lieu d'apprentissage de la déontologie journalistique.

Parce que la liberté d'expression est la pierre angulaire de tous les autres droits de l'homme, les dispositions qui l'encadrent (toutes contenues dans la loi du 29 juillet 1881) ont établi pour les procès de presse des règles propres, destinées à protéger l'exercice de cette liberté. Ainsi relèvent-ils de juridictions pénales, ce qui suppose, au motif qu'il n'y a « pas de peine sans loi », que les incriminations susceptibles de déclencher des poursuites soient précisément recensées. De même leur procédure déroge-t-elle, sur plusieurs points, au droit commun : délais de prescription raccourcis, examen de fond du dossier réservé à la juridiction de jugement et non à un juge d'instruction, responsabilité de l'infraction imputée non à l'auteur des propos contestés, mais au directeur de la publication (car « c'est la publication qui fait le délit ») ou, à défaut, à tous ceux qui ont permis sa diffusion dans l'espace public. Cette « responsabilité en cascade » offre actuellement des moyens d'action pour contrer les contenus anonymes qui circulent sur Internet et les réseaux sociaux, en responsabilisant les hébergeurs et fournisseurs d'accès.

Me Ader a conclu par un vigoureux plaidoyer en faveur de la loi de 1881 : sans doute doit-elle être amendée, comme elle l'a été tout au long de son histoire pour l'adapter à l'évolution des techniques et des mentalités, mais aussi préservée dans ses grands équilibres, afin de continuer à garantir des « procès équitables » « parce que pénaux ». Dans une société où les médias demeurent le principal lien entre les citoyens, de tels lieux, où on s'explique de tout, sont précieux. À l'issue de sa communication, Maître **Basile Ader** a répondu aux questions que lui ont posées **Bertrand Collomb**, **Georges-Henri Soutou**, **François d'Orcival**, **Jean Tirole**, **Jean-Claude Trichet**, **Yves Gaudemet**, **Bruno Cotte**, **François Terré** et **Jacques de Larosière**.

## **Remise du Prix 2017 de la Fondation Olivier Lecerf et colloque « Transformer l'entreprise par le dialogue et la confiance »**

Le Prix 2017 de la Fondation Olivier Lecerf pour le management humaniste sera solennellement remis le mercredi 13 juin par le secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte** à Jean-Paul Bailly, ancien président de la RATP et de la Poste, pour son ouvrage *Réformez ! par le dialogue et la confiance* (Paris, Descartes & Cie, 2016). Un colloque sera organisé à cette occasion en grande salle des séances de 9h15 à 12h45 autour de la problématique de la réforme des entreprises et des différentes pistes et expériences évoquées par le lauréat. Inscription obligatoire à l'adresse [lecerf@asmp.fr](mailto:lecerf@asmp.fr).

### **Dans la presse et sur les ondes**

- Pour le quarantième anniversaire de la revue, le numéro 161 de *Commentaire* (printemps 2018) a choisi de mettre en avant deux thématiques régulièrement traitées dans ses colonnes : les incertitudes et les héritages. Dans un article intitulé « Contraste » (p. 73-77), **Jean-Claude Casanova** se penche sur les premières au travers des défis qui attendent Emmanuel Macron face aux « trois inquiétudes » que nourrit la situation de la France : la « régression constante de la compétitivité de nos entreprises » et le « laxisme financier » qui fragilisent notre économie, la consolidation de la zone euro et « l'inquiétude de nos concitoyens devant la pression migratoire qui transforme la composition de la population française ». Réfléchissant à l'écho reçu dans le pays par l'action du gouvernement, il conclut : « La maladresse consiste à négliger ou à surestimer l'opinion. L'orateur politique s'adresse à l'opinion, elle n'est pas habitée de connaissances exactes, il lui parle, il la flatte, mais l'homme d'action en démocratie ne doit jamais oublier que l'opinion n'a pas toujours raison, qu'elle peut trahir, contraindre ou abattre. »

Une autre incertitude qui se répand dans les sociétés occidentales est le succès des partis dits populistes. C'est celle qu'a choisi de traiter **Georges de Menil** (« La menace populiste », p. 90-91), qui s'interroge sur la place des partis dans le bon fonctionnement d'une démocratie. Il revient notamment sur l'incapacité du Parti républicain à endiguer en 2016 la victoire de Donald Trump dans la course à l'investiture, ce qui témoigne à ses yeux d'un dysfonctionnement des appareils partisans.

**Alain Besançon** se situe, quant à lui, du côté des « héritages », en proposant une synthèse sur l'histoire du christianisme des origines à nos jours, envisagée pour l'essentiel du point de vue français (« L'héritage du christianisme aujourd'hui », p. 111-116). Il s'étend entre autres sur la rupture qui s'est produite dans les années 1960. « Le sentiment que toutes les religions concordent, qu'on peut faire son salut dans chacune, se répandit. [...] La dogmatique perd son importance devant cet état d'âme sentimental, bienveillant, universaliste et informel. » Au réveil intellectuel qui avait caractérisé les décennies médianes du XX<sup>e</sup> siècle succède une révolution permanente qui affecte les structures, les idées et les rites. Si la tendance sociologique lourde du catholicisme français paraît le condamner au déclin, Alain Besançon ne veut toutefois pas ignorer « la persistance de la vie spirituelle chrétienne, éternellement fraîche, toujours capable de combler les âmes, et de nourrir les intelligences sous le soleil de la foi. »

- « Les professeurs d'université sont les plus énervés contre la loi » affirme **Jean-Robert Pitte** (propos recueillis par Marie-Estelle Pech *Le Figaro*, 20 avril). Alors que les présidents d'université soutiennent la réforme portée par le gouvernement, l'ancien président de l'université Paris-Sorbonne déplore le soutien implicite de nombreux professeurs d'université à des contestataires pourtant très minoritaires et surtout implantés dans quelques universités historiquement frondeuses.

- « **Jean Tirole** contre "la défaite de la raison" » : le directeur de Toulouse School of Economics a répondu aux questions de Clément Lacombe sur les grands sujets d'actualité : immigration, mondialisation, révolution numérique, populisme, endettement public, réforme de la SNCF... (*Le Point*, 3 mai)

- « Le conservatisme, défense de notre culture occidentale » : le philosophe britannique **Roger Scruton**, correspondant de la section Philosophie, répond sous ce titre aux questions d'Anne-Laure Debaecker dans les colonnes de *Valeurs actuelles* (3 mai) à l'occasion de la traduction en français de son essai, *Conservatisme* (Paris, Albin Michel, 2018, 234 p.). Il y définit le conservatisme comme une « culture de l'affirmation » : pour R. Scruton, le conservateur « porte la conviction que, comme le bien est plus facilement détruit que créé, il lui faut sauvegarder ce bien à la merci des changements opérés par le pouvoir politique » : « le conservatisme répand le message qu'il faut toujours hésiter, regarder en arrière, ne pas se laisser enivrer par les espoirs utopiques. » Il relève, en parallèle, l'évolution sémantique du terme « libéral », qui, surtout aux États-Unis, a glissé vers la gauche : les « libéraux d'un nouveau genre ont un penchant pour la défense des minorités et ont l'assurance que l'État a le pouvoir de garantir la justice sociale. Ils n'acceptent pas la société comme elle est ni les êtres humains comme ils sont. »

### **À lire**

- **Jean Tulard** publie le tome 5 du *Nouveau guide des films* (Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2018, 928 p.). Après le tome 4, daté de 2010, qui recensait les films parus depuis 2005, ce supplément enrichit la monumentale anthologie du cinéma mondial produite par Jean Tulard de 2000 œuvres sélectionnées parmi les près de 5400 nouveaux titres de la période 2010-2017.

- **Jean Baechler**, Bernard Boëne (dir.), *Les Armées*, Paris, Hermann, coll. « L'Homme et la Guerre », 2018, 220 p., offre un vaste panorama de la question de l'Antiquité à nos jours. « Sachant que l'armée et les soldats contrôlent la force des États en présence, comment réussir à imposer la prééminence du civil ? Les démocraties contemporaines ont trouvé des réponses à ce dilemme vital. » (extrait de la présentation par l'éditeur)